

ANOMALIE DECLARATIVE

Contrôle de cohérence entre la modalité d'exercice du temps de travail et la quotité

❖ Codification et libellé de l'anomalie

UR_ANO_QUO_DIQU01	Contrôle de cohérence entre la modalité d'exercice du temps de travail et la quotité
--------------------------	--

Données agrégées : données URSSAF

Données individuelles : données de la paye au niveau du salarié

❖ Règle de contrôle

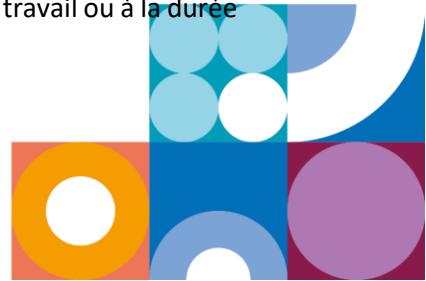
Le contrôle concernant la quotité de travail se déclenche uniquement si la nature du contrat est renseigné à :

- 01 - Contrat de travail à durée indéterminée de droit privé du bloc « Nature du contrat » S21.G00.40.007,
- 02 - Contrat de travail à durée déterminée de droit privé du bloc « Nature du contrat » S21.G00.40.007.

Le contrôle se déclenche quand il y a une incohérence entre les différentes valeurs du bloc 40 :

BLOC ET VALEURS	DEFINITIONS
40 011	Unité de mesure : 10-heure 12-journée 20-forfait jour 21-forfait heure
40 012	Durée légale du travail ou durée de référence de l'entreprise
40 013	Durée légale du travail ou de référence du salarié
40 014	temps plein : 10 temps partiel : 20

Lorsque la durée de travail du contrat du salarié est **inférieure** à la durée légale du travail ou à la durée de référence de l'entreprise, **le salarié est à temps partiel**.



Lorsque la durée de travail du contrat du salarié est **égale** à la durée légale du travail ou à la durée de référence de l'entreprise, **le salarié est à temps plein**.

❖ Un nouveau service pour fiabiliser vos déclarations

Après chaque dépôt d'une déclaration, vous devez vous rendre sur votre compte en ligne « suivi DSN » pour consulter le bilan de traitement qui restitue les anomalies détectées.

Il est important d'apporter des corrections aux anomalies car celles-ci ont un impact à la fois sur le déclaratif et sur les droits sociaux de vos salariés.

Attention : le certificat de conformité atteste que la DSN a été déposée mais il ne garantit pas que celle-ci ne comporte pas d'anomalie.

❖ Particularités pour les journalistes :

Seul le libellé d'emploi « journalistes » peut prétendre à l'unité de mesure de temps de travail : **à la pige valeur 31** au bloc 40 011. Cf. lien en fin de fiche : net-entreprises DSN-grille-pigistes.

❖ Correction à réaliser dans le logiciel de paie

Afin de vous permettre de résoudre l'anomalie, nous vous invitons à consulter votre compte en ligne sur Urssaf.fr dans votre « suivi DSN », vous y retrouvez la codification de l'anomalie, la liste des salariés concernés et les blocs à mobiliser pour effectuer la correction dans votre logiciel de paie.

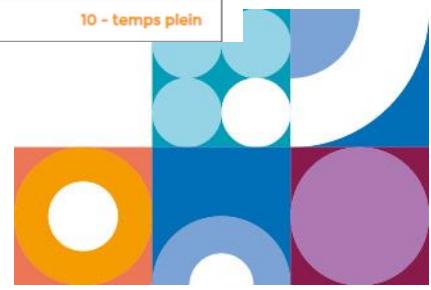
Vous trouverez ci-dessous des exemples dont la cohérence est respectée :

► **Salarié temps plein** : Contrat de travail à 35h hebdomadaires et durée de référence de l'entreprise égale à la durée légale de 35h hebdomadaires.

S21.G00.40 - Contrat (contrat de travail, convention, mandat)		
Code	Rubrique	Valorisation
S21.G00.40.011	Unité de mesure de la quotité de travail	10 - heure
S21.G00.40.012	Quotité de travail de référence de l'entreprise pour la catégorie salarié	151.67 (35h*52sem/12mois)
S21.G00.40.013	Quotité de travail du contrat	151.67
S21.G00.40.014	Modalité d'exercice du temps de travail	10 - temps plein

► **Salarié temps plein** : la durée de travail prévue au contrat égale à 32h hebdomadaires et durée de référence de l'entreprise égale à 32h hebdomadaires

S21.G00.40 - Contrat (contrat de travail, convention, mandat)		
Code	Rubrique	Valorisation
S21.G00.40.011	Unité de mesure de la quotité de travail	10 - heure
S21.G00.40.012	Quotité de travail de référence de l'entreprise pour la catégorie salarié	138.67 (32h*52sem/12mois)
S21.G00.40.013	Quotité de travail du contrat	138.67
S21.G00.40.014	Modalité d'exercice du temps de travail	10 - temps plein



► **Salarié à temps partiel** : la durée prévue au contrat égale à 28h hebdomadaires et durée de référence de l'entreprise égale à 35h hebdomadaires

S21.G00.40 - Contrat (contrat de travail, convention, mandat)		
Code	Rubrique	Valorisation
S21.G00.40.011	Unité de mesure de la quotité de travail	10 - heure
S21.G00.40.012	Quotité de travail de référence de l'entreprise pour la catégorie salarié	151.67 (35h*52sem/12mois)
S21.G00.40.013	Quotité de travail du contrat	121.33 (28h*52sem/12mois)
S21.G00.40.014	Modalité d'exercice du temps de travail	20 - temps partiel

► **Salarié à temps partiel** : la durée prévue au contrat égale à 28h hebdomadaires et durée de référence de l'entreprise égale à 32h hebdomadaires.

S21.G00.40 - Contrat (contrat de travail, convention, mandat)		
Code	Rubrique	Valorisation
S21.G00.40.011	Unité de mesure de la quotité de travail	10 - heure
S21.G00.40.012	Quotité de travail de référence de l'entreprise pour la catégorie salarié	138.67 (32h*52sem/12mois)
S21.G00.40.013	Quotité de travail du contrat	121.33 (28h*52sem/12mois)
S21.G00.40.014	Modalité d'exercice du temps de travail	20 - temps partiel

Si l'anomalie est identifiée avant l'exigibilité du mois en cours, une DSN « annule et remplace » peut-être produite.

Sinon, si l'anomalie est identifiée après l'exigibilité, elle devra être corrigée par un bloc de régularisation DSN à produire sur la prochaine exigibilité, au niveau :

- des « données individuelles » uniquement
- ou bien à la fois sur les « données agrégées et données individuelles »

❖ [Une aide à la correction est disponible dans le lien « contrôles normalisés », ci-après](#)

Des liens utiles :

Urssaf Languedoc Roussillon mini site DOC EXPERTS vous accompagne à la fiabilisation de la DSN :
<https://docexperts.fr/>

[Site Urssaf.fr - Guide déclaratif DSN](#)

[Site net-entreprises.fr - Cahier technique DSN](#)

[Site net-entreprises.fr fiche consigne 2391 : quotité de travail pour les salariés de droit privé](#)

[Site net-entreprises.fr fiche consigne 2059 quotités de travail pour un fonctionnaire ou un contractuel de droit public](#)

[Site net-entreprises.fr - fiche consigne 432 changement d'éléments du contrat](#)

[Sur net-entreprises.fr - Controles Normalises CRM119 CRM120](#)

[Sur net-entreprises.fr - DSN-grille-pigistes](#)

Dans le fichier, vous pouvez vous rendre sur votre code anomalie (colonne C) et à la colonne K pour consulter la correction attendue.

*CRM : Compte-Rendu Métier

*119 et 120 : numéros d'ordre

